

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 12. — Cl. 4.

N° 673.495

Perfectionnements apportés aux appareils de télévision.

M. JOHN LOGIE BAIRD et Société dite : TELEVISION LIMITED résidant en Angleterre.

Demandé le 17 avril 1929, à 16^h 45^m, à Paris.

Délivré le 8 octobre 1929. — Publié le 15 janvier 1930.

(Demande de brevet déposée en Angleterre le 25 avril 1928. — Déclaration des déposants.)

L'invention est relative à des perfectionnements apportés aux appareils de télévision et comprend la combinaison, avec un phonographe et un récepteur de télévision, d'un moteur (par exemple un moteur électrique), et de moyens pour relier le moteur au phonographe et au récepteur, ces moyens étant disposés de façon que le phonographe seul, ou récepteur seul puisse être actionné par le moteur, ou que ces deux dispositifs puissent être actionnés concurremment par le moteur.

Dans le dessin schématique annexé, un amplificateur, ou un récepteur et un amplificateur sont indiqués en 2 et sont reliés par des conducteurs 4 à la source de lumière 6 d'un récepteur de télévision, dont le disque d'exploration ou de reconstitution est indiqué en 8. Le disque 8 est monté sur un arbre 10 destiné à être accouplé à l'arbre 12 d'un moteur électrique 14 à l'aide d'un accouplement 16, 18 dont l'organe mobile 16 est claveté sur l'arbre 12 du moteur, et dont l'organe correspondant 18 est calé sur l'arbre 10 du récepteur. L'organe d'accouplement 16 est relié à un bras d'un levier coudé 20, pivoté en 21 sur une partie fixe de l'appareil, l'autre bras du levier 20 comportant une poignée 22 à l'aide de laquelle ce levier 20 peut être actionné pour embrayer et débrayer l'arbre 10 du récepteur

et l'arbre 12 du moteur 14. A l'autre extrémité de l'arbre 12 du moteur est prévu un accouplement 24, 26, analogue à l'accouplement 16, 18, et dont l'organe mobile 24 peut être amené en engagement avec l'organe correspondant 26 et dégagé de celui-ci, par un levier coudé 28 pivoté en 30 et pourvu d'une poignée 32. L'organe d'accouplement 26 est calé sur un arbre court 34 qui est relié par des roues coniques 36, à un arbre 38 qui, à son tour, est relié par un réducteur de vitesse 40 à un arbre 42. L'arbre 42 est relié par des roues coniques 44, à l'arbre 46 du plateau porte-disque 48 d'un phonographe 50.

Le phonographe comporte le bras acoustique 52 et la boîte de résonance 54 usuels, ainsi qu'un bras oscillant 56 supportant un pick-up électrique 58. Le pick-up 56 est relié, par des conducteurs 60, à l'amplificateur 2.

Dans le fonctionnement, l'appareil peut être employé uniquement comme récepteur de télévision actionné par des signaux reçus aux bornes 3 du récepteur ou amplificateur 2, par fil ou sans fil, d'un transmetteur de télévision. Dans ce cas, le dispositif sera actionné par le moteur 14 par la mise en prise de l'accouplement 16, 18, l'accouplement 24, 26 étant laissé débravé. Ou, l'appareil peut être employé uniquement comme

phonographe, l'accouplement 24, 26 étant mis en prise pour que le plateau porte-disque 48 soit actionné par le moteur 14, et l'accouplement 16 et 18 étant laissé
5 débrayé. Dans ce cas naturellement, le bras acoustique 52 et la boîte de résonance 54 seront utilisés en combinaison avec un disque enregistré de la construction usuelle. Un autre emploi de l'appareil consiste à
10 l'utiliser comme appareil de production d'images. Lorsqu'il est ainsi utilisé, un élément portant un enregistrement d'images, du genre décrit dans le brevet anglais n° 289.104, ou un élément portant à la
15 fois un enregistrement combiné d'images et de sons, comme décrit également dans ledit brevet, sera placé sur le plateau 48 du phonographe 50, et le pick-up 58, ou ce pick-up et la boîte de résonance 54, suivant le
20 cas, sera réglé dans sa position correcte sur l'élément enregistré, et les poignées 22, 32 seront actionnées pour embrayer le moteur 14 à la fois avec le disque 8 et le plateau 48 du phonographe. Lorsque l'appareil
25 est ainsi employé, l'image portée par l'élément d'enregistrement d'images sera reproduite par le disque 8 et la source de lu-

mière 6, le courant modulé produit par le pick-up 58 étant envoyé à la source de lumière 6 par les conducteurs 60 et 4 et 30 amplifié par l'amplificateur 2 en passant à travers celui-ci. Si l'élément utilisé est un élément d'enregistrement combiné d'images et de sons, la parole ou d'autres sons seront produits par le phonographe 50 concurremment avec la reproduction de l'image par la partie de l'appareil servant pour la télévision.

RÉSUMÉ.

L'invention est relative à la combinaison, 40 avec un phonographe et un récepteur de télévision, d'un moteur (par exemple un moteur électrique) et de moyens pour relier le moteur au phonographe et au récepteur, ces moyens étant disposés de façon que le 45 phonographe seul, ou le récepteur seul puisse être actionné par le moteur, ou que ces deux dispositifs puissent être actionnés concurremment par le moteur.

JOHN LOGIE BAIRD

et Société dite : TELEVISION LIMITED.

Par procuration :

Henri ELLIOT.

